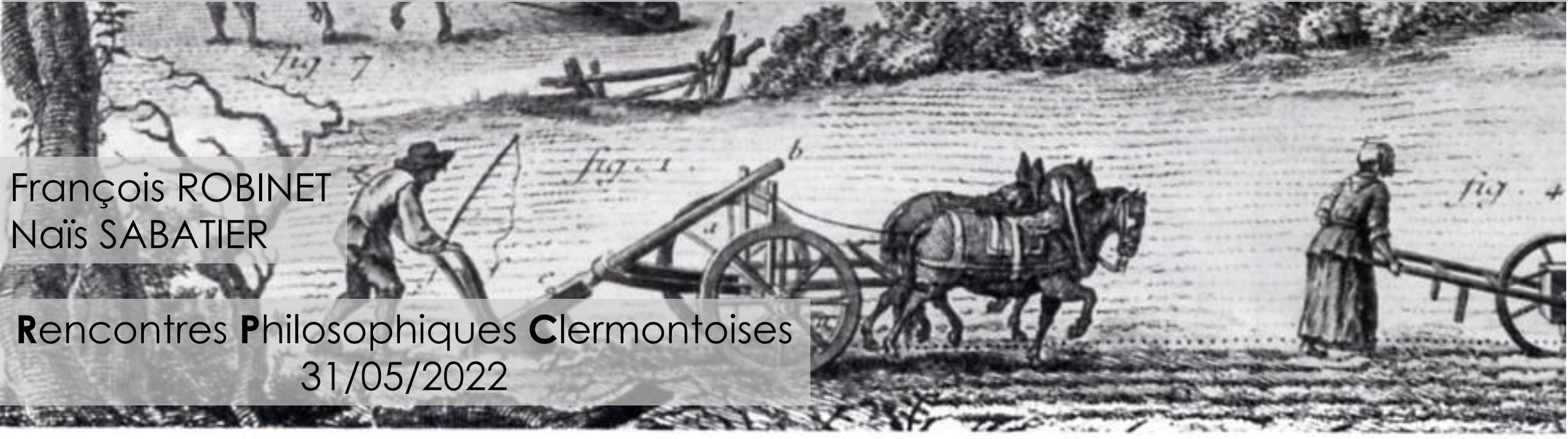




LIBÉRALISME ET PROPRIÉTÉ FONCIÈRE : L'IMPÔT UNIQUE SUR LA TERRE DES PHYSIOCRATES À HENRI GEORGE



François ROBINET
Naïs SABATIER

Rencontres Philosophiques Clermontoises
31/05/2022

INTRODUCTION

➤ L'impôt unique sur la terre, révélateur de paradoxe dans l'histoire économique

Contexte d'émergence

> Des moments de **crises** qui suscitent des volontés réformatrices

XVIIIe siècle en France :

- Endettement, banqueroutes
- Disettes
- Augmentation des inégalités

XIXe siècle aux Etats-Unis :

- Post guerre de Sécession
- Capitalisme débridé
- Hausse des inégalités

Détachement théorique

> Une absence d'application réelle

> Issu d'une **doctrine** qui le justifie *a priori*



Situation du cadre méthodologique de la fiscalité physiocratique

- Point de vue externaliste

- Point de vue internaliste

INTRODUCTION

- Point de vue externaliste

⇒ L'influence de **Locke** dans la hiérarchisation des activités productrices et de l'impôt unique sur le sol.

« Dans un pays où la principale richesse est la terre, il serait vain d'envisager que la charge publique du gouvernement se porte sur autre chose que celle-ci. C'est inéluctable. Le marchand (que voulez-vous) n'en prendra pas la charge, le laboureur ne le peut pas et par conséquent c'est le propriétaire terrien qui le doit. Qu'il choisisse de s'en acquitter directement, de manière à ce qu'elle soit réglée une fois pour toute, ou de façon progressive en diminuant ses rentes (bien qu'une fois réduites, il est peu aisé de les augmenter à nouveau), c'est à lui de décider. »

[**Locke** – *Some Considerations of the Consequences of the Lowering of Interest and the Raising the Value of Money* . 1691]

 **1/** L'agriculture est l'activité productrice de richesses → **2/** il faut donc que l'impôt repose sur cette activité

- Point de vue internaliste

⇒ L'impôt unique sur la terre est justifié par une doctrine interne **qui diffère de la conception lockéenne**

Locke : l'impôt sur la terre provient d'une nécessité empirique

≠

Physiocratie : impôt sur la terre motivé par un véritable « système » a priori

 **nécessités théoriques, économiques, anthropologiques**

INTRODUCTION

➤ L'impôt unique sur la terre : réparer les mécanismes libéraux ?

Henri George, *Progrès et pauvreté* (1879)



Libéralisme confronté à la hausse de la pauvreté

2 objectifs :

- Expliquer le paradoxe du développement simultané du progrès et de l'inégalité

- Résoudre ce paradoxe

La « *Single tax* »

1. Garantie de **l'égalité**

2. Garantie de la **liberté**

Une reprise du problème lockéen :

Droit naturel dans la possession et le travail de la terre

Disparité de l'accès à la terre



Une tentative de résolution de ce paradoxe libéral par l'impôt unique

PLAN DE L'INTERVENTION

- I. Les justifications physiocratiques de l'impôt unique sur la terre

- II. Réformer le libéralisme par l'impôt unique sur la terre : Henri George

- III. Confrontations économiques

Justifications physiocratiques à l'impôt unique

➤ 3 moments distincts dans la théorisation physiocratique de l'impôt unique sur la terre.

1^{er} moment : 1757 à 1760

Quesnay :

- 1756 : « FERMIERS »
- 1757 : « GRAINS »

Mirabeau :

- 1760 : *Théorie de l'impôt*



① Période critique non théorique

2^{ème} moment : 1766 à 1770

- **1764** : libéralisation du commerce des blés
- **1764** : **Le Mercier de La Rivière**, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés.*



② Moment de fixation rigide et controversé du système économique et fiscal

3^{ème} moment : 1776 à 1779

- **1776** : **Mirabeau**, *Supplément à la théorie de l'impôt.*
- **1779** : **Le Trosne**, *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt.*



③ Moment d'aménagement par souci de réalisme

Justifications physiocratiques à l'impôt unique

1. La fiscalité : partie intégrante du « système économique »

« laissez-faire les hommes,
laissez-passer les marchandises »

« **libéralisme économique** »

Libéralisation du commerce des grains



Concurrence



Fixation du « bon prix »

= PHYSIO - CRATIE

nature

pouvoir

**Affirmation d'un ordre naturel
auquel l'ordre économique
doit se conformer**

Justifications physiocratiques à l'impôt unique

PB : Si on doit partir de cet « ordre naturel » : quelle description en donnent les physiocrates ?

Cf. **Quesnay**, « GRAINS » (*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, 1757)

« (...) l'Agriculture, la plus féconde & la plus noble partie de notre commerce, la source des revenus du royaume, n'a pas été envisagée comme le fond primitif de nos richesses ; elle n'a paru intéresser que le fermier & le paysan : on a borné leurs travaux à la subsistance de la nation, qui par l'achat des denrées paye les dépenses de la culture ; & on a crû que c'était un commerce ou un trafic établi sur l'industrie, qui devait apporter l'or & l'argent dans le royaume. »

→ L'ordre naturel est fondé sur la terre

→ Seule la terre produit la richesse

Mythe de la prodigalité divine

Contre le mercantilisme et le colbertisme

IMPORTANT : la place de la terre n'est pas le résultat d'un processus historique humain ; c'est un a priori théorique-métaphysique

Justifications physiocratiques à l'impôt unique

PB : Quelle doit être la place de l'impôt dans ce système ?



Constat :

① d'abord, une **justification logique** (issue de l'ordre naturel)



Définition exclusive de la richesse
comme produit du sol \leftrightarrow charge
exclusive sur la terre

② puis, une **justification économique**



① *Tableau économique*, Quesnay > calcul en macroéconomie
du produit net

② Effet bénéfique de la taxation sur la dépense publique
(Turgot)

Justifications physiocratiques à l'impôt unique

PB : L'ordre naturel semble davantage affirmé que démonstré : peut-on trouver une justification positive de l'impôt unique sur la terre ?

2. La simplicité : le présupposé épistémologique de l'évidence

➤ Justification positive ou négative de la réforme fiscale ?

1/ **Justification négative** : contre la multiplication des taxes

2/ **Justification positive** : le critère épistémologique de la simplicité

↳ si l'ordre naturel n'est pas démontré mais affirmé

>> **comment le saisit-on ? = PAR L'EVIDENCE**

Justifications physiocratiques à l'impôt unique

Cf. Quesnay « EVIDENCE » (*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, 1756)

§2 « Il est certain (...) que la propriété de sentir est une propriété passive, par laquelle notre être sensitif se sent lui-même, & par laquelle il est assuré de son existence, lorsqu'il est affecté de sensations. »

Contre Descartes et l'évidence du *cogito* :
→ Existence assurée par la matière
→ Simplicité de la sensation contre le caractère composé de l'idée

§24 « Qu'il y a entre les sensations & les objets, & entre les sensations mêmes, des rapports certains & constants, qui nous instruisent sûrement des rapports que les objets ont entre eux, & des rapports qu'il y a entre ces objets & nous (...). : d'où résulte une *évidence* ou une certitude de connaissances à laquelle nous ne pouvons nous refuser, & par laquelle nous sommes continuellement instruits des sensations agréables que nous pouvons nous procurer, & des sensations désagréables que nous voulons éviter. C'est dans cette correspondance que consistent, dans l'ordre naturel, les règles de notre conduite, nos intérêts, notre science, notre bonheur, notre malheur, & les motifs qui forment & dirigent nos volontés. »

Une intuition sensible : fait apparaître 1/ l'ordre naturel ; 2/ notre intérêt

Une justification de l'impôt unique sur la terre par la voie de l'épistémologie :

- 1 Saisie de l'ordre par l'évidence → évidence de l'impôt unique dans cet ordre
- 2 Le simple est plus avantageux que le composé → valorisation de l'unicité de l'impôt dans le système fiscal

Justifications physiocratiques à l'impôt unique

La physiocratie dispose **de deux justifications complémentaires** de l'impôt unique sur la terre :

① une pensée systématique qui devient une justification économique

② une épistémologie de l'évidence sensible qui légitime la simplicité et l'unicité de l'impôt



Deux justifications typiquement lockéenne ?

- ✓ Analogie avec Locke sur la place de la terre dans la richesse de l'Etat
- ✓ Analogie avec Locke sur la place de l'évidence sensible dans la connaissance

Cf. **Turgot**, « EXISTENCE » (*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, 175)

PB : Quelle anthropologie soutient l'affirmation de l'impôt unique chez les physiocrates et se distingue-t-elle de celle de Locke ?

Justifications physiocratiques à l'impôt unique

3. Le « procès de l'homme » : qui produit ?

PB : L'impôt unique sur la terre n'est-il pas seulement une radicalisation de la pensée de Locke ?

seule la terre produit = l'impôt doit porter sur la terre

MAIS, une différence essentielle :

RICHESSSE

Physiocratie :

C'est la terre qui produit

Une anthropologie qui fait le « procès de l'homme »

Locke :

Provient du travail de la terre par l'homme

L'homme « coûte » : il est un consommateur et non un producteur de richesses

Justifications physiocratiques à l'impôt unique

❖ Conséquences sur la détermination des activités économiques

Cf. **Quesnay**, « GRAINS » (*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, 1757)

« *Les travaux d'industrie ne multiplient pas les richesses. Les travaux de l'agriculture dédommagent des frais, payent la main-d'œuvre de la culture, procurent des gains aux laboureurs : & de plus ils produisent les revenus des biens-fonds. Ceux qui achètent les ouvrages d'industrie, payent les frais, la main-d'œuvre, & le gain des marchands ; mais ces ouvrages ne produisent aucun revenu au-delà.*

Ainsi toutes les dépenses d'ouvrages d'industrie ne se tirent que du revenu des biens-fonds ; car les travaux qui ne produisent point de revenus ne peuvent exister que par les richesses de ceux qui les payent. »

Conclusion

L'Homme >> un agent économique paradoxal :

- 1 nécessité d'un « sujet fort » : liberté politique et économique
- 2 un homme qui ne « produit » pas : le produit net dépend de la terre et non du travail

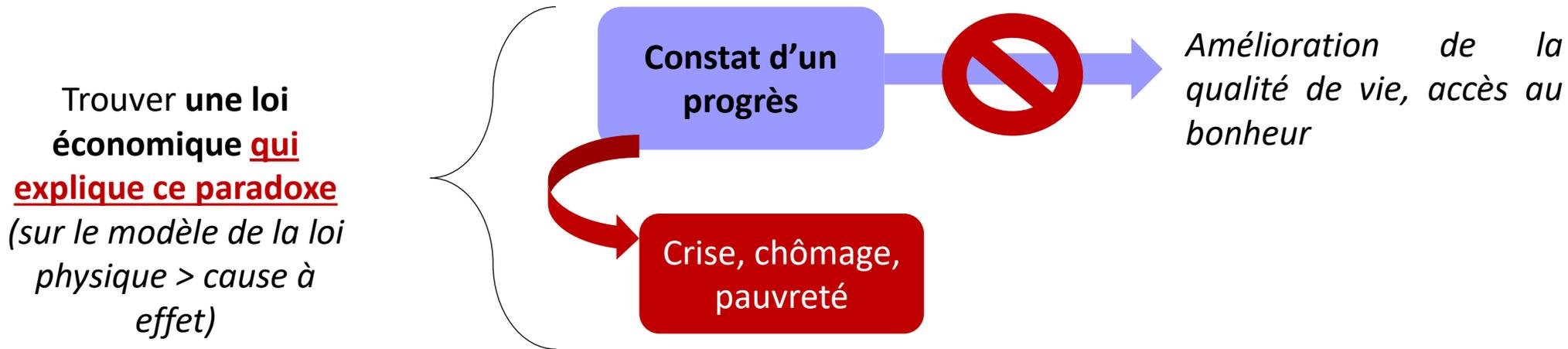
Réformer le libéralisme par l'impôt unique sur la terre : Henri George

➤ La prise en compte du « problème libéral »

1871 : Henri George, *Our Land and Land Policy* → contre le monopole sur la terre

1877 – 1879 : Henri George, *Progrès et Pauvreté* → proposition de l'impôt unique sur la terre (**single-tax**)

Un « remède » au problème suivant :



« (...) unir la vérité perçue par l'école de Smith et Ricardo, à la vérité perçue par l'école de Proudhon et Lassalle ; c'est de montrer que le laissez-faire (avec sa véritable et noble signification) ouvre la voie à la réalisation des nobles rêves du socialisme ».

Réformer le libéralisme par l'impôt unique sur la terre : Henri George

1. Une révision de l'économie politique classique et du rapport capital/travail

>> « révision » de deux éléments de la théorie économique classique :

- ① Le travail précède le capital dans la production de la richesse
- ② Contre l'application du malthusianisme pour expliquer la misère

Une redéfinition du « capital » :

CAPITAL :
« investissement » ;
>> monnaie, machines,
grains, animaux,

Existence d'une loi naturelle
qui harmonise les rapports
entre le capital et le travail

PB : Comment expliquer le hiatus progrès/pauvreté ?

→ par la rente :

Facteur de production	Nature	Produit
Terre	Forces/richesses naturelles	Rente
Travail	Effort humain	Salaire
Capital	Investissement de richesse	Intérêt

Réformer le libéralisme par l'impôt unique sur la terre : Henri George

2. Monopole sur la terre et rente foncière : à la source du problème

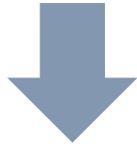
« La terre est la source de toute richesse »
Nécessité de la mise en valeur **par le travail**

Il faut donc pouvoir accéder à la terre

droit naturel par le travail → Locke

« *vol* » *par le monopole* → Proudhon

Critique du phénomène monopolisant de la rente



- Création d'une sorte d'impôt sur le travail par la rente
- Négation des droits naturels
- Stagnation des salaires & chômage
- Crise économique (il coûte trop cher de produire)

Explication du développement
parallèle du progrès et de la misère
>> par la rente (qui fait baisser la
part qui revient aux salaires)

Réformer le libéralisme par l'impôt unique sur la terre : Henri George

3. L'impôt unique comme remède

remède

Garantie du bénéfice du travail

Garantie du libre-échange

Eviter les vices de la propriété foncière

ECONOMIE LIBERALE TRADITIONNELLE

GROUPES REFORMISTES

SOCIALISME

- Baisse des impôts
- Responsabilisation des classes populaires

- Union des travailleurs
- Coopératives

- Intervention de l'Etat
- Meilleur partage de la terre

TERRE
= bien
commun

~~Abolition de la propriété privée~~

Impôt unique sur la terre

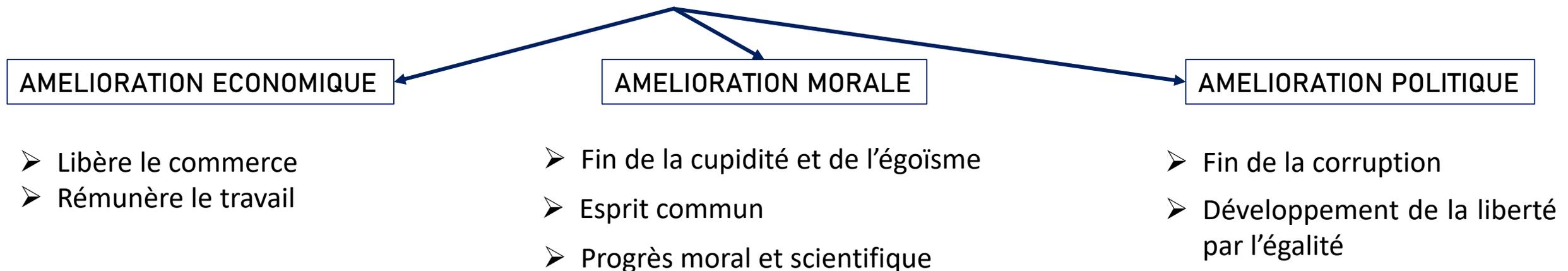
Réformer le libéralisme par l'impôt unique sur la terre : Henri George

a) Simplicité et efficacité

PB : Quels sont les avantages de l'impôt unique sur la terre ?

- ① perception moins chère et rend la fraude impossible
- ② fin des impôts qui découragent le travail
- ③ empêche les abus sur la terre
- ④ cercle vertueux : ↗ de la productivité = ↗ de la rente = ↗ de l'impôt

b) La Single-tax justifiée du point de vue libéral



Confrontations économiques

	PHYSIOCRATES	GEORGISME
Types de terres taxées	Agricoles	Toute rente indépendamment de sa nature agricole ou urbaine
Montant de la taxe	33%	100%
Contexte économique	Économie mercantiliste (colbertisme)	Économie capitaliste
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Suivre l'ordre naturel pour augmenter la productivité agricole (« produit net ») gênée par les taxes.- Limiter la dépense publique	<ul style="list-style-type: none">- Supprimer les effets néfastes de la propriété foncière : inégalités sociales, monopoles (inégal accès aux ressources), parasitisme de la rente sur les revenus du travail et du capital
Usages de l'impôt unique	<ul style="list-style-type: none">- Répondre aux besoins du corps social	<ul style="list-style-type: none">- Socialisation de la terre par la redistribution- Développement des services publics